

Sir Ramaswami Mudaliar, chef de la délégation de l'Inde, a déclaré alors que la clause en question s'appliquait seulement aux nouvelles intentionnellement fausses, répétées à plusieurs reprises et portant atteinte aux relations amicales entre nations. Il s'est dit persuadé que l'opposition qui se manifestait à l'endroit de cette clause provenait d'un malentendu. Le Gouvernement de l'Inde acceptait cependant, a-t-il dit, de réexaminer la question et de chercher une rédaction plus acceptable.